

# Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **13 (1868)**

Heft 15

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

nombre de MM. les officiers qui désirent y prendre part pour que nous puissions pourvoir aux mesures nécessaires.

Quant à la contribution annuelle échue de 1 fr. 50 c. pour chaque sociétaire, veuillez, s'il vous plaît, l'adresser sans retard à notre caissier, M. le capitaine Henggeler-Wickart, à Unterägeri, en l'accompagnant d'un tableau des membres de votre section.

Chers camarades !

Si actuellement et dans la suite encore notre patrie concentre ses efforts et ses sacrifices sur des préparatifs de guerre solides, le temps de paix, qui ne peut exister que par de tels sacrifices, nous laissera tous les loisirs nécessaires pour avancer dans la carrière militaire et arriver à savoir et pouvoir ce qui convient à des hommes libres et qui tiennent à le demeurer.

Dirigeons notre attention, dans ce moment surtout, sur la question des nouvelles armes et des conséquences de leur introduction dans l'armée, et n'oublions jamais que la patrie dans son ensemble a ses droits de tout réclamer de nous.

Nous vous recommandons de veiller à la prospérité et au progrès de la société que nous avons l'honneur de représenter et vous présentons en attendant votre arrivée à Zug, à fin d'août, nos cordiales et fraternelles salutations.

Zug, juin 1868.

Pour le comité central, M. LETTER, colonel, *président*.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires ci-dessous :

*Berne, le 9 juillet 1868.*

Très-honorés Messieurs ! — Quelques autorités militaires cantonales nous ayant demandé si le port des brides fabriquées par la maison Lauterburg et fils, de Berne, serait autorisé, nous avons fait examiner ces brides par des experts qui, l'opération terminée, nous ont fait à ce sujet le rapport suivant :

« Ces brides sont à l'ordonnance quant à leur forme, mais en ce qui concerne leur solidité on doit, sous tous les rapports, donner la préférence aux brides estampées ; le nettoyage de ces dernières est très commode parce qu'on peut enlever la bride métallique elle-même ainsi que les étoiles du drap sur lequel elles sont fixées, ce qui n'est pas possible avec les brides Lauterburg.

« La valeur intrinsèque des brides estampées est du tiers du prix d'achat tandis que celles des brides Lauterburg n'en est que la sixième partie. »

En portant le résultat de cette expertise à votre connaissance, le Département vous informe qu'il autorisera d'autant plus facilement le port des brides Lauterburg que l'expérience ne tardera pas à démontrer les avantages des produits de l'une ou de l'autre fabrication. — Agréez, etc.

---

*Berne, le 9 juillet 1868.*

Tit. I — Le Département a l'honneur de vous informer qu'il y aura cette année à Thoune les cours d'aspirants suivants :

- 1° Cours spécial pour les aspirants officiers d'artillerie de II<sup>e</sup> classe du 3 août au 3 octobre, sous le commandement de M. le colonel fédéral Hammer ;
- 2° Cours d'aspirants vétérinaires du 3 au 22 août, sous le même commandement ;
- 3° Cours spécial pour les aspirants de II<sup>e</sup> classe de l'état-major fédéral du génie, de sapeurs et de pontonniers du 3 août au 3 octobre, sous le commandement de M. le colonel fédéral Schumacher.

En vous communiquant ce qui précède nous vous prions de bien vouloir donner l'ordre aux aspirants que cela concerne, de se rendre à Thoune, le 2 août prochain, et de se mettre le susdit jour, à 4 heures après midi, à la disposition des commandants d'écoles désignés.

Le licenciement aura lieu le 23 août et le 4 octobre.

En vous priant de bien vouloir aussi nous communiquer le plus promptement possible les noms des aspirants que vous enverrez à ces cours, pour le cas, toutefois, où vous ne nous les auriez pas encore indiqués, nous saisissons cette occasion, tit., de vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

*Le Chef du Département militaire fédéral,*  
WELTI.

---

## ANNONCES.

---

IL VIENT DE PARAÎTRE

à la librairie **DUBOIS & Co**, rue Haldimand, à Lausanne :

**RÉFLEXIONS SUR LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'EXERCICE**

**A L'ESSAI POUR L'INFANTERIE SUISSE**

1 brochure grand in-8. — Prix 50 c.

---

# LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

LECTURES CHOISIES PAR LE LIEUT.-COLONEL STAAFF

attaché militaire à la Légation de Suède et de Norvège à Paris, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique en France.

Un grand volume (jusqu'à la Révolution) in-8° de 960 pages. Honoré de la souscription des Ministères de la maison de l'Empereur, de la Guerre, de la Marine et de l'Instruction publique. — Prix : 6 fr. (au lieu de 7 fr. 50) *pour tout militaire qui s'adressera à la librairie militaire de M. J. DUMAINE*, rue et passage Dauphine, où l'on s'inscrit d'avance pour les deux volumes subséquents à 6 fr. 50 c. chacun (au lieu de 8 fr. 50). — Troisième édition.

**Lettre à l'Auteur.** — *Chihuahua, le 17 août 1865.* Je viens d'arriver à Chihuahua, au nord du Mexique. Je ne puis résister au désir de vous remercier, encore une fois, de votre bel ouvrage sur notre littérature. J'ai été vivement frappé du choix judicieux des meilleurs morceaux de nos bon auteurs fait par un étranger; et comme militaire voyageur, j'ai été bien heureux de me constituer une bibliothèque en quelques volumes tenant peu de place au fond d'une cantine. — Votre livre se présente comme un compagnon de l'enfance, qui me rappelle nécessairement les plus doux passe-temps de la jeunesse. Il rajeunit le cœur et l'esprit. Aussi, après une longue marche, au moment du repos, je n'ai jamais manqué de l'avoir sous ma main pour butiner dans ses pages les plus chers souvenirs de la France. J'espère vous remercier un jour de vive voix, bien que je sois au bout du monde. — Agrérez, etc.  
Général BRINCOURT.

**Extrait du Moniteur universel du 11 février 1867.** — Un officier supérieur de l'armée suédoise a publié un ouvrage remarquable. Le double caractère de militaire et d'étranger semble rendre impossible à l'auteur la conception et l'exécution d'une œuvre de littérature française. Cependant, le critique le moins bienveillant est charmé en lisant ce livre. Il est vrai que l'auteur, appelé à l'enseignement, a dû méditer longtemps, lire lentement, en un mot, juger sainement les beautés de notre langue. Ce livre est un véritable cours de littérature, très utile à la jeunesse. Le Français le plus lettré retrouve avec bonheur, dans ces pages, ce que les distractions du monde avaient effacé de son souvenir.  
Général baron AMBERT.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.